

**COMMUNE D'INNENHEIM - 67880**

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 08 novembre 2022**

Séance ordinaire du **08 novembre 2022** – 20 h 30 – Salle du Conseil, Mairie

**Nombre de conseillers :**

En fonction : 15

Présents : 14

Absents : 01

Nombre de procuration(s) : 0

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire

Secrétaire de séance : M. DEMARE Alain

Date de convocation : 2 novembre 2022

**Membres présents :** Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - GRAUFEL Mélanie - LESNIAK Laurence  
MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline (20 h 45) - RIEUX Dominique -  
ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle - URBAN Denis

**Absent(s) excusé(s) :** M. FREYD Damien

**9. Désignation d'un correspondant « Incendie et Secours »**

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, loi dite MATRAS, visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, prévoit dans son article 13, la désignation obligatoire d'un correspondant incendie et secours dans les conseils municipaux des communes qui ne disposent pas déjà d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.

Cette fonction n'est pas rémunérée.

Le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 vient rendre applicable cette disposition en précisant les modalités de création et d'exercice de cette fonction.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Après exposé du rapport de présentation du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vu la candidature de M. Alain DEMARE,
- DESIGNER M. Alain DEMARE, conseiller municipal, pour assurer les fonctions de correspondant « incendie et secours » au sein du conseil municipal,
- CHARGER M. le Maire de communiquer la délibération et l'arrêté de nomination à la Préfecture et au Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SIS-67).

Le secrétaire de séance,  
Alain DEMARE.

Délibération certifiée conforme.  
Innenheim, le 21 novembre 2022  
Le Maire,  
Jean-Claude JULLY.

